
Newberry Library · Chicago

ADVERTISSEMENT AV ROY TRES-CHRESTIEN, CHARLES DE BOVRBON, dixiesme de ce nom.

AVEC VNE REMONSTRANCE *aux Prelatz de France, demonstratiue de l'extresme misere de ce temps.*

Par IACQVES BARON, Licentié és droitz, desirant humble salut, & Obeyssance.

Demonster

Lelong 19177

A PARIS,

Pour la Veufue de F. Plumion, demeurant rüe des Ratz, à l'enseigne S. Iean l'Euangeliste, deuant le petit Nauarre.

M. D. LXXXIX.

Auec permißion.

AV ROY TRES-CHRESTIEN CHARLES DE BOVRBON: & Prelatz de France.

ROY Tres-chreſtiẽ, & vous Prelats Illuſtriſsimes, l'an paſſé & preſẽt, vo⁹ auez cogneu à l'œuil plus que ſuffiſantement, la façon & manire, par leſquels la puiſſance ſeculiere de ce Royaume: ſ'eſt enforcée, totalement *Subuertir*, *la ſplendeur*, le guydon, & gouuernemẽt de l'Egliſe Catholique & pour plus faulemẽt y paruenir, en enſuiuãt les veſtiges de l'ennemy, anciẽ du genre humain, Il a fait autãt iniquemẽt: que cruellement: par fraudes & traiſons couuertes, enleuer deux coulomnes de ladicte Egliſe, pour donner terreur au reſte, Meſme contre ſa foy iurée, ſur la ſaincte Hoſtie à Bloys, Il ait auſsi contre la liberté du Royaume, fidelité par lui

baillée, & contre toute diſpoſition de droit, Iniuſtemẽt fait empriſonner princes& Prelats dudict Roiaume, les a fait garder,& mal traicter. A raiſon duquel fait tant enorme & meſchant: le peuple Chreſtien a eſté tellement perturbee: qu'il a quaſi changé le pied droit: Toutesfois Dieu tout puiſſãt, lequel à ſa ſeule parole toutes choſes ont eſté faictes, Meſme à ſa volonté toutes choſes ſont examinées,& conſeruées, Eſtãt fidele en ſes promeſſes, & voulãt accomplir icelles, entre les pailles: Il s'eſt reſerué quelques bons grains. Du nombre deſquels eſt ſe Princes excellent: Charles de Lorraine frere des deux homicides, lequel (par diſpoſition diuine) eſt demeuré en ſanté, par la diligence trauail, & veilles duquel; Comme frere tref-aymee, auec le ſacré conſeil de l'Vnion Catholicque: grande partie, du trouppeaux Catholicque eſt demeuré ſtable; & n'a pas flechy les genoulx deuant Baal, lequel:

Toutesfois à la similitude de Pharaon, Absalõ, & Iheroboam, c'est esforcé par tous ses moiens, par trahison couuerte aussi, du tout enleuer de la terre, l'espouse de Dieu, faire massacrer tous les freres, enfans adoptiues d'icelle, coheritiere de Iesus Christ (Mais en vain) d'autant que la prouidence diuine, au clein de l'œuil, s'est prendre vengeance de ses ennemis les plus cruels; doncques estant, esmuë par iugement iuste, elle a preuenu l'impieté du tyran cruel, & à mis fin a sa tiranie: Mais ie vous dy aussi a propos, que iadis Iudith, enleua la teste a Holophernes, aupres de la ville de Bethulie: Mais d'autant que le confederee au mort, est viuant: embrassant son impieté, & pensant encores faire pire, Comme de fait il est aussi mẽbre pourri, & retrãché, iustement de l'Eglise Catholique, des y a plusieurs années, estimát (en vain. Toutesfois) regiber cõtre l'esperon, sous pretexte de vengeãce de

la mort du predecedé Tyran; estant supporté par les meschans, il menasse prendre la l'vne aux dents, & s'esforce enuahir la couronne, & gouuernemēt de ce Royaume, & d'autāt que des choses futures, la determinatiō est incertaine, & que la fureur de l'ennemi est en vigueur oculatiue, suiuant l'intention de S. Paul. Il n'est besoing: no' exalter, Ains il faut demeurer subiect & en craincte, d'autāt que Dieu anciennement n'ayāt pardōné a l'estoc a raison des peschez du peuple, & Clergé, parauanture ne pardonnera il pas aussi a nous, qui sommes les rameaulx, *Pource est il Roy*, Tres-debonnaire (auec licence) de vostre Maiesté, & de Messieurs les Prelats, Reuerēdissime: Ie tacheré proposer quelques remedes salubres, pour la conseruation, manutētiō, *Et deffences du troupeau* Catholiques, cōtre les embuscades du diable, & sa sequelle, Et en premier lieu suiuant l'intētiō de S. Pierre, vn sainct & salutaire re-

mede eſt;que vn chaçun du profond de
ſon cœur, purge les vices qu'il ait en l'ẽ-
tẽdemẽt,ame,& conſciẽce.Secondemẽt
que chacun cõſidere,& peſe, ſon eſtat,
qualitè,& charge;Tiercement que cha-
çun confeſſe auec le Pſalmiſte, qu'il n'y
à hõme qui face bien, voire iuſques à vn
ſeul.En quatrieſme lieu, que chacũ face
fructifier le dõ que Dieu luy ait octroié,
ſuiuant ſa vacation,En cinquieſme lieu
que chacũ embraſſe librement de toute
ſa puiſſãce,la pieté,iuſtice & Religiõ di-
uine,& Chreſtiẽne.En ſixieſme lieu,ſui-
uãt l'intentiõ de S.Paul, que chacũ ayt à
ſubuenir,&aider aux, pauures,veufues,
& pupilles.En ſeptieſme lieu que chacũ
abhorre les Sciſmes, hereſies, & pour-
ſuiue de toute ſa puiſſance,les perturba-
teurs de l'Egliſe Saincte & Catholicque;
Et a raiſon que ceux qui ſõt douez des
plus excellentes dignitez en terre, *Sont
auſsi tenuz*, ſupporter les plus peſãs far-
deaux,auant les autres. Et d'autant que

la Maiesté Royale,& dignité Pontificale,a bon droit:obtiennent les premiers rēd, & en l'Eglise Catholicq;.Dōcques en iceux la premiere, diligence & soing de l'Eglise Militāte doit tousiours estre preste, & adherer au susdictes dignitez. Partant vous Roy & Prelatz, suiuant la charge de voz dignitées, & offices Pastorales, en adherāt aux sainctes admonitions,du glorieux Martyr sainct Thomas Archeuesque de Canthurbie, de toutes mes forces,nerfs,& affections: *Ie supplie tres-hūblemēt & du profond*,de mō cœur requier, & inuoque vostre Maiesté Royale, & les insines paternitez de Messieurs les Prelatz, que en l'honneur de Dieu; de sa Saincte misericorde, & Passion tres-amere; Il vous plaise vous munir du glaiue,& auctorité iuridictionelle: Aussi du glaiue de la parolle de Dieu tout puissant; Affin que valeureusemēt ensemble,& constantemēt, puissions à l'aduenir resister a l'encontre des

malins

malins,iniques, persecuteurs de l'Eglise Catholicque,& des Chrestiēs. Lesquels auiourd'hui (à mon regret) sont plus en nombre que l'on ne desiroit. Qui procurent & s'esforcēt enleuer l'ame, (Sçauoir l'auctorité) de l'Eglise Catholicq;, la iurisdiction & puissance d'icelle, & le nombre des saincts Sacrements, dignitées,graces & effectz d'iceux, & qu'est pis; Ils tachēt enleuer,abolir & aracher, l'hōmage, adoratiō,& Religiō de DIEU viuant: Aussi la reuerance de ses saincts: & par iniures,armes,& violences,enuahir, rauir, & enleuer, le Sanctuaire de Dieu,&conuertir le Patrimoine de l'Eglise en leurs vsages malins, & prophanes. Pource est il, qu'il faut diligenter vnanimemēt d'vn Cœur & ferueur entiere, obuier a ce, empescher,& brieuement s'y opposer,&en chasque Diocese du Roiaume, les faire poursuiure & expulser hors, *Craignant que* l'hire de Dieu descendant du Ciel sur les meschans,ne

offence aussi les bons, en ensuiuāt l'exemple de sainct Iean l'Euangeliste, lequel ne voulut entrer aux bains pour s'y lauer, craignant qu'ils ne tumbassent; à raison de l'impieté de Cherinte heretiques, lequel estoit lors ausdict bains; & que par tels inconueniens S. Iean fut accablé auec lui; Dōcques il faut craindre que a raisō de l'impieté des hereticques, Scismaticques, & reprouuez: l'indignation; de Dieu ne tombe sur le Roiaume de France, pour la negligence, dissimulation, & frequentatiō desdicts hereticques, & que vengeance rigoureuse ne descende du Ciel: Comme elle fist iadis sur Choré, d'Atham, & Abiron: lesquels (s'estāt la terre ouuerte) descēdirent viuans aux enfers. Il faut aussi craindre, d'estre accusé d'ingratitude enuers Dieu; & estre reputez chiens muets, ne criant point contre le vice, comme le Prophete improperoit anciennement: Craignant aussi que le prouerbe ancien

impropere, aux interpretes & gardiens de la loi *Mosaïque, ne soit repetée*, disant (*A seniorib' egreßit est iniquitas*): Pource est il, que maintenant il faut postposer l'honneur, vtilité propre, & commodité peculiere, & que chacun se consacre & dedie au seruice de Dieu, vtilité de la Religion Catholicque, de l'Eglise saincte, & respublicque Chrestienne, cõme de fait par droit diuin & humain, chacun y est tenu. Vous doncques Roy Tres-chrestiẽ, qui outre la dignité Episcopale, par grace diuine, auez depuis peux de ious en çà receu: aussi la dignité Royale en ce Roiaume, auec les Prelatz d'icelluy, Entendu qu'il est question de la conseruation, manutentiõ, & restauration de l'Eglise, & Religion Catholicque, en meilleur estat que du passé. Ceste charge & office auãt tous autres, iustement vous appertient. Car l'Epouse, que l'espoux vous, ayt specialement cõmis, elle est vne seule, partant par droit

diuin, elle doit estre gardées & con ser-
uee cõtre les hommes impies,& peruer-
ses : Craignant que Dieu n'aflige son
peuple par peine d'exheredation: lequel
peuple vous est commis, & duquel aussi
il vous faut rendre raison exacte deuant
son Tronne, Mesmes vous est obligées:
rendre ame pour ame, A vous certaine-
nement nom par soy seul; Dieu vous a
commis son Eglise: Mais aussi par ses Pa-
triarches, Prophetes, Apostre, Martyrs,
confesseurs,& Docteurs: Il vous la bail-
le en garde, comme son espouse bien
chere : Affin que vous la gardie, & con-
seruiez, des morsures du *Diable & ses*
suppotz les hereticques, faulteurs & ad-
herãs en iceux. Disant si vous ne denõ-
cez aux impies leurs iniquitez, aux per-
uerses leurs delicts, aux Scismaticques
& hereticques leurs crismes & iniqui-
tez,& que iceux meurẽt en leur pechez
& iniquitez, ie repeteré, & rechercheré
le sang d'iceux de vos mains. Car ceux

qui font mal, & ceuxqui consentent au mal:sont punissable de mesmes peine,& qui consent auec les delinquās;& ne les empesche à faire mal, il est maudict enuers Dieu,tesmoings Salomō:Et qui cōserue les criminels, doit estre plus rigoreusement puny,que les mesmes criminelz.Et ceux qui ont puissāce,auctorité, &pouuoir,de punir,et corriger les here ticques,& pescheurs;&ils ne le font pas: tacitemēt ils cōsentent a leurs heresies, offences,&pechez;Dōcques il faut corriger les hereticques, cōme criminel de les Maiesté Diuine,& perturbateurs du dit Royaume.Mesmes de l'Eglise & Religion Catholicque: Car elle doit estre vne seule, *Affin que dignement elle soit* referre a son centre, & obiecte;qu'est vn Dieu : Car tout ainsi que vnité n'est pas vn nombre; *Ains le commencemēt* de tous nombres: & toutesfois par icelle multipliée sont faicts tous nombres. Aussi combien que Dieu ne soit pas vne crea-

ture popable. Neantmoins il eſt l'origine & premiere cauſe de toutes creatures; partãt toutes creatures, cõme prouenãtes de Dieu : ont vn meſmes objecte, qu'eſt Dieu, par conſequẽt toutes creatures raiſonnables : doiuent neceſſairement auoir vne meſme volonté, & tenir vne meſme foy, & Religion. Car la diuerſité en Religion, engendre & cõſoit contrarieté, Et en Dieu il n'y a nulle contrarieté. Pareillemẽt en l'Egliſe Catholicque, il n'y doit point auoir Religion diſſemblable. Et d'autant que vous eſtes les mẽbres principaux de l'Egliſe Catholicque, en ce Royaume; & que tenez les premiers rẽds en icelle; à la ſimilitude du Pylot & Patron de Nauire; Auſsi qu'il vous eſt notoire, que de iour en iour : les hereticques, & Sciſmaticques augmentent, & ſement des blaſphemes, impietez, & erreurs; contre noſtre mere ſaincte Egliſe Catholicque; à la ſimilitude de Luther, Caluin, Caro-

leſtade,Beze, & ſemblables hõmes impies,ont fait en leurs temps. *Il faut diligenter à applicquer* le ferrement & cauthere contre iceux : ſuyuant la reſolutiõ de ſe digne Docteur ſainct Auguſtin, Car par droit diuin (qu'eſt plus ancien & plus digne que tous autres droicts). ce que deſſus vous eſt commis & mãdé de Dieu. Commandes doncques maintenant à la puiſſante ; iuſtice, & bras ſeculier : qu'ils accompliſſent ce que deſſus. Et qu'ils en laiſſent exemple ſalutaire à la poſterité ; Affin que ſaiſi de craincte, Ils ſe donnent de garde de cõmettre choſes ſemblables : cõtre Dieu, ſaincte Egliſe, Religion, & peuple Chreſtiens ; Craignant qu'ils ne tombent en apres en la ſemblables. Et lors vous verrez l'Egliſe de Dieu, & la ſaincte Religion, & protecteurs de la foy ; de iour en iour croiſtre, augmenrer & multiplier. Certainement c'eſt le propre & peculiere de l'Egliſe *Catholicques : de*

vaincre,*lors quelle* eſt bleſſee par les meſchans. Et de bien entendre lors quelle eſt arguee & meſpriſee: obtenir auſsi le palme de victoire, lors quelle eſt delaiſſee des humains. Ne voyez vo⁹ pas que la fille de Siõ eſt tenue captiſue en pluſieurs lieux, par ces enueloppez en hereſie; Et combien quelle ſoit l'eſpouſe du grand Roy: elle eſt long temps oppreſſee, & affligee: par ceux qui l'ont hay. Sans toutesfois aucune cauſe iuſte: Ains au contraire: elle deburoit eſtre conſeruee, reueree & honoree, par iceux à raiſon du lait, miel, & doulceur, quelle leur à par cy deuant fait diſtribuer (en vain. Toutesfois) d'autãt qu'ils ſont ingratz, & n'ont memoire de ſi grand benefice: & pourſuyuent a leur grand detriment, & confuſsion, leur propre mere; comme ſi elle eſtoit eſtrangere, & arriuee de Nouel; Ils les denyent, l'abhorrẽt, & dedaignent: abuſans temerairement du tãdre, & doux nom de François, en leur
meſpris

meſpris & honte: Ils ont delaiſſés le gyron de leur mere, l'ont prophanez; perſecutez, & vilipendez, & continuellement: Ils iette tous genre de blaſphemes contre icelle? O impies ô chelerates; & plus que viperins, hômes reprouez? Mieux vous fut, eſtés auec Iudas Iſcariotes, q̃ ne fuciés iamais eſté n'ayes, Nous ne cherchons pas leur ruine: Ains au contraire: nous deſirons, & ſouhaitons iournellement leur conuerſion; & qu'ils ſe retournent & reuniſſent au gyron de noſtre mere Saincte Egliſe Catholique: *Mais ie crains que leur cœur*, à la ſimilitude de Pharaon, & de Iulian l'Apoſtat ne ſoit endurcy: & priué de la roſee celeſte, tellement qu'il ne pourra reprẽdre vigueur: S'il n'eſt preuenu par la grace diuine, preuenant gratuitemẽt & nom meritoirement; à la ſimilitude de ſainct Pierre, ſainct Paul, la Magdelaine, le bon Larron, ſainct Auguſtin, ſainct Iulian, et leurs ſemblables. Donc-

ques qu'ils briſent & frappẽt leur cœurs & poictrines endurcies : Affin qu'ils puiſſẽt eſtre mollifiez & ouers, & qu'ils ſoient renduz dignes, d'eſtre arrouſez & baignez de la grace du S. Eſprit : & qu'ils ſoient faicts capables de la reception de la grace d'enhault, preuenant benignement ; En verité c'eſt le propre des Chreſtiens, (en enſuiuant les veſtiges & cẽtiers de leur mere, auſsi de leur pere *Adoptiues Ieſus Chriſt, en adherant* à leurs mandemens) touſiour deſirer : & ſouhaiter aux penitens : Biẽ pour le mal receu. Et ce d'autant que c'eſt choſe humaine que faillir. C'eſt auſsi fait d'vn Ange de corriger, & amãder ſa mauuaiſe vie en vne meilleure. Mais faire choſes peruerſes contre equité : & y continuer s'eſt le fait du diable. Sus dõcques, ô vaillãs cheualiers, protecteurs, & deffenſeurs de l'Egliſe, & Religion Catholicque? rompez l'ardile, & vous oppoſez virillement contre les ennemis de la re-

ligion Cheſtienne, & pourſuyuez les endurcis en leur impietez. Et pource que ſouuent la retardation des choſes, attire apres ſoy vn danger grand; Auſsi que les choſes trop longuement differes, ont ſouuentes-fois plus de vice que de vertus; Pource eſt il, que de rechef: Ie vous ſupplie & exhorte eſtre promptement enflambés du doibt de Dieu qu'eſt la grace du s. Eſprit. Cõme d'vn don d'enhaut; auec le zele de Charité, enuers la Colombe de Ieſus-Chriſt; a ce que cy apres elle puiſſe enfanter des paulcymes a Dieu, & a l'Egliſe catholicque, qui ſoient aggreables, amiables, & dociles: affin que la paix de Dieu puiſſe eſtre eſpanduee ſur iceux. Tellement que leur ſens, volõté, & opinion, cy apres; ſoit pour ſubuenir a la reſtauratiõ de noſtre mere ſaincte Egliſe, auſsi que le nombre des ſept Sacremens y puiſſe eſtre reſtablys, reuerés, & exercés, ſans contradictions, ny oppo-

ſitions. Comme ont fait les annees paſſees, les hommes perfides & mal *ſentant de Dieu*). Mais ils ont ſurce receu leur loüyer. Car la peine ſuit touſiours le peché: comme l'vmbre ſuit le corps ſolide; Maintenant doncques il faut negliger les choſes temporelles, & faut diligemment ſoigner aux choſes ſpirituelles. Car celuy qui neglige les choſes ſpirituelles: a raiſon des tẽporelles; Il aduiẽt ſouuent qu'il eſt priué de toutes deux. N'auons nous pas vn exẽple manifeſte, au dernier Vallois; Lequel par ſa *propre malice*, *à la* ſemblance de Iulian l'Apoſtat; Il a demonſtré qu'il eſtoit Priué de la vie naturelle, & spirituelle, enſemblement. La raiſon eſt prõpte: car le cœur qui n'eſt contriſt, ne merite grace aucune. A bon droict doncques fault il enſuyure, & embraſſer l'exemple de Sainct Pierre, pluſtoſt que des hommes terreſtres, leſquels ſouuent ont le cœur fiché en la fange, & negligent les

ſublimes ſecretz de la foy, Et d'autant que ſpeciallemẽt: *A vous eſt dõné la charge*, regiment, & gouuernement de l'Eſpouſe de Ieſus-Chriſt. Affin que reduſiez, & reſtauriés tout en meilleur forme: pour le ſalut des ames fidelles, Auſſi pour l'honneur loüange & gloire de Dieu tout-puiſſant, Le troupeau des fidelles ait eſté ſpeciallemẽt commis à S. Pierre; par Ieſu-Chriſt: diſant paix mes brebis & agneaulx, & ceux que tu deliureras de mon trouppeau ſur la terre. Ils ſeront auſsi deliurez au Ciel. A quel des Empereurs ou *R*oys; Dieu à donné tel mãdement où puiſſance? Certainemẽt a pas vn, C'eſt puiſſance ayt eſté donnee au chef des Apoſtres. Et en apres elle ait eſté donnee à tous les ſucceſſeurs de S. Pierre en l'Egliſe Catholicque: Meſmes aux Eueſques canonnicquement ordõnez & ſacrez, Et entrans legitimement en la bergerye. Vray eſt que l'*E*gliſe Catholicque à deux couſteaux: Sçauoir le

premier d'authorité, & le second de iurisdictiõ. C'este auctorité demeure tousiours en l'Eglise, qu'est gouuernee *par le S. Esprit, le cousteau* de Iuridiction, est distriee à la puissance seculiere, pour la cõseruation des bons Chrestiens : & pour vengeance des meschans: cõme les Scismaticques, hereticques, & hommes athées; Et cõtre le glaiue d'auctorité, *puissance de l'Eglise*, les puissance du diable: n'y porte d'enfer, n'auront puissances, nul vray Chrestiens; peult aussi nyer iustement; que la puissance d'auctorité du glaiue ne soit espandue aux successeurs, & Euesques des Eglises Catholicques; tout ainsi que les ruisseaulx descendent du premier sours de la fontaine; Ains d'abondant, chacun Chrestien peut fermement assurer: que la dignité sacerdotal, est plus excellente, que quelconque dignité temporelle. Soit imperiale, regale, ducale, ou noble. Quel des Empereurs, Roys, Ducs, où nobles par sa

dignité temporelle, ait eu puissance de consacrer, & faire le vray, Reel, corporel, & Sacramẽtel Corps de Iesu-Christ? Aussi qui est celuy d'iceux, qui aye *Jamais peu donner* absolution legitime; de ses pechez, a vn penitent? (Certainemẽt pas vn,) Et qui plus est les Anges mesmes, par puissance ordinaire, ne le sçauent faire; A bon *droit dõcques, les Prebstres*, sont appellez les Peres, maistres, & Recteurs des Empereurs, Roys, Ducs, Nobles, & tous chrestiens; Et les autres puissances seculiere, dominent, & agissent sur la terre, & choses caducques. Doresnauant auront occasion se taire; ceux qui ont par cy deuant voulu preferer les choses prophanes, & terrestres aux choses spirituelles: quelque nom quelles puissent auoir. C'est vous doncques que Dieu ait enuoyé en sa vigne, affin que plantiés, couppiés, & arrachiés; ce qui sera necessaire, a plãter, coupper, & archarger, Et notez que ce.

la n'eſt pas fait pour offenſer les Chre-ſtiens; N'y auſsi pour eſleuer les cornes aux *Sciſmaticques heretiques*, Sacrileges, ſcelerates, & hommes athees. Ains au contraire; affin que ce qu'eſt neceſſaire, ſoit diſtribué aux pauures, aux veufues, & pupilles, en temps oportun; D'auantage: il faut *qu'il aye ſoing de la* Iuſtice diſtribué aux Chreſtiens, quelle ſoit iuſtement exercee: ſuyuant les commandemens de Dieu. Affin que la pieté, Iuſtice, équité, & l'honneur de Dieu, ſoit maintenuz & conſerués. Or maintenát vous auez entendu qu'en pluſieurs parties du Royaumes, la Religion Catholicque eſt meſpriſee: Auſsi l'Egliſe Catholicque, & *Miniſtres d'icelle*; non pas ſeullement aux choſes terreſtres: Mais auſsi aux effets de l'ame; & iournellemét la dignité Sacerdotale eſt meſpriſee: (Combien que par les raiſons ſuſdictes, elle ſurpaſſe toutes dignitez temporele,) & leur fait en contumelies; c'eſt a

vous

vous diligemment, & exactement corriger *les forfaicts* : *A* la terreur de ceux qui viendront, & pour exemple future. Doncques entant qu'il m'est poſsible, puis, & deuois, de rechef ie ſupplye & exorte voſtre Royale Majeſté, & dignité Eſpicopale; affin qu'enuers les choſes ſuſdictes, toutes dilatiō, lōganimités, & ſubterfuges ſoyent totallemēt reiectés. craignant que entre telles retardatiues & demeures, le trophee de l'Egliſe catholicque, le Sceptres de Iuſtice, & la Religion Chreſtienne n'en reçoyuent detriment, & ſi par fortune ; Ils ſont negligez, Il y a craincte, qu'ils ne puiſſent eſtre transferé, comme d'vne gente tepide; (*Comme il eſt aduenu aux* Cheſtiens de la Paleſtine, qu'eſtoiēt tepides, comme teſmoigne S. Iean, en ſon Apochalypſe & reuelatiōs; Sy par cy deuant, la negligēce, & taciturnité ayt eu, trop de puiſſance en ce Royaume, les ans paſſées. Maintenant reprenez voz

forces : Car il eſt beſoing de crier, & exalter les voix enuers Dieu . Car la pieté Chreſtiēne n'eſt pas conſeruee par l'hōme terreſtre ; Ains par les dons & graces de Dieu . Car teſmoing le Pſalmiſte aux fils des hommes : Il n'y à nul ſalut ; Ains en Dieu & noſtre mere ſaincte Egliſe ſon Eſpouſe, auſquels nous mettōs noſtre eſperance : Car en iceux conſiſte le ſalut, Redemptiō, & gloire des ames, Concluant doncques ; Ie exhorte chacū des Chreſtiens, qu'il retourne en ſoy, & en ſon ame ; qu'il penſe de ſon eſtat , & qu'il aprehende trois choſes reſeruee a Dieu , *Sçauoir* les ſecretz des cœurs , la vengeanſe des offences ; & le iugement *particulier & general* . Par apres nul ne pourra preſumer, n'y ſoy perſuader que Dieu puiſſe ignorer quelque choſe , & qu'il ne ſoit tout puiſſant, & qu'il rendra à vn chacun, pour ſon merite, où ſon delict , comme iuſte Iuge. Doncques ſi par cy deuant ; Il y a quelque choſe exigee,

faicte, ou conceuë, sinstrement, Maintenant il faut auoir soing, que le tout soit reduict a meilleur fin, car enuers Dieu, il n'y à nulle exception de personne. Et d'autant que par le lien de charité: & de l'Vnion catholicque sacree, nous deuõs estre vn corps, à la similitude de plusieurs grains *de froument: desquelz* est fait vn pain. Et ainsi par vne mutuelle pieté, pour la sustentation, manutention, & conseruation de saincte Eglise catholicque: & Ministres d'icelles, & de droit d'equité nous y sommes tenuz: affin de ne laisser mauuais exemple à nostre posterité; autrement lors lerreur seroit pire que le premier. Ioinct que les exemples mauuais sont plustost suyuie que les bons; Ie confesse que l'Eglise catholicque, pour la tepidité & negligence des chrestiës peut deffaillir en aucuns lieux, estre agitee, seclusé, & abrogee: Mais quelle puisse totalement estre aneantie: Ie le nye: car elle se contante de peu,

& n'est atterie par la multitude de ses ennemis. Ce qui me contraint de rechef dire & proposer; qu'il vous plaise donner ordre au peuple Chrestien, Frãçois. N'auez vous pas leu, que Arius par vne petite estincelle, en la ville d'Alexãdrie; (l'Euesque du lieu dissimulant,) toute la cité, apres l'Egypte, la Grece, & l'Vroppe par tel iniquité, ait esté vexées, & trauailles l'espace de trois cens ans? Et depuis: voyez Luther qui a quasi tout gasté l'Alemaigne, Caluin les Suysses, Beze la France, auec ses sectateurs, quasi toute l'Europpe, est gastee, de sa doctrine pestillente, & mortifere. Et sçachez que l'Eglise de Dieu ne se gouuerne point par illusions, fantaisies, hypochrisie, dissimulations, erreurs, n'y temerité, *N'y mesmes par audace*, & encore moins par impieté, Ains par pieté, oraisons contritions, l'armes, Ieusnes, & aumosnes, nostre mere Saincte Eglise est resiouye, Partant maintenant nous

deuons vacquer, à pieté, oraiſon, contrition, l'armes, ieuſnes, & aumoſnes, & auſsi conuertir noz ames, & rendre icelles pieuſes Catholicques & docilles, Et en ce faiſant nous aurons Dieu propice, fauorable, & exorable. Et S'il aduient du contraire, Dieu nous priuera de ſa grace, permettra noz cœurs d'eſtre endurciz, & nous tomberons en ſens reprouuez, & finablement il commandera, que ſon iuſte iugement ſoyt par ſes Anges executé contre nous: comme reſprouuez; Comme nous auons dernierement veu à l'œil, exemple ſemblable. Et affin que telles choſes *ſoient eſloignées de nous*, Ie ſupplye humblement, requier & inuocque le grand Dieu tout puiſſant, qu'il luy plaiſe auoir mercy, & miſericorde de nous, & qu'il induiſe ſur nous ſon viſaige ſainct, Affin que eſtans illuminez de ſa grace ſublime, Nous puiſsions touſiours embraſser, enſuyure ce qui con-

duit à salut, & finablement que puissions iouyr perpetuellement; auec les bien-heureux: de la vision diuine. Ainsi *soit il*, *Donné* à Paris, le quatriesme de Septembre, l'an de l'Enfantement Virginal, mil cinq cens quatre vingt & neuf.

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant seruiteur,

IACQVES BARON.


Newberry Library · Chicago